



Confusion de peine et condionnelle parentale

Par **samandra**, le **07/02/2009** à **18:25**

mon conjoint est incarcéré depuis 9 ans, il a eu 2 peines (20+6 ans), avec une sûreté de 9 ans et demi. Il souhaite faire une confusion de peine, quel sont ses chances? Sachant qu'il y a très peu d'avis favorable mais qui ne tente à rien n'a rien! dans le cas d'un avis défavorable à combien de temps de sa peine pourra-t-il prétendre à une condionnelle parentale?